

## Conseil métropolitain de Toulouse Métropole

16 décembre 2021

Centre des congrès Pierre Baudis

### **16.1 Approbation du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Espace public (P.A.V.E.) : bilans 2019 et 2020, programmation 2021 - DEL-21-1049**

M. le président, chers collègues,

Je fais suite à mon intervention sur le rapport de la commission intercommunale du logement, dans lequel on retrouve d'ailleurs les éléments du PAVE.

Nous tenons à saluer l'engagement des agents de la cellule espace public. Néanmoins, on sent bien à la lecture du PAVE qu'entre la COVID et le départ de la chef de service, que nous regrettons, que la cellule a dû manquer de moyens pour faire le travail complètement.

Sur le PAVE, il manque la moitié des données de 2020 sur le réalisé et il y a des incohérences sur les intitulés. En effet, chaque pôle territorial inscrit les travaux réalisés avec un intitulé qui varie en fonction des pôles. Il y a même des données complètement incohérentes, par exemple à Castelginest, l'intitulé est incompréhensible et on se retrouve avec des travaux qui ont été estimés à 5 548€ qui sont comptabilisées comme réalisées pour 193 800€ ! Ça fait quand même un delta de 188 000€. On peut admettre des écarts mais de cette nature...

Mais le plus inquiétant, c'est l'évolution de l'engagement financier entre 2019 et 2021 avec une chute spectaculaire des moyens.

En 2019, la programmation se montait à plus de 138 millions d'€ pour passer à 56 en 2020 et 36,4 en 2021. De surcroît, le réalisé en 2019 n'est que de 88 millions sur les 138 prévus. Il est impossible de tirer une quelconque conclusion des autres données chiffrées.

Sur la programmation 2021, nous n'avons aucun chiffre et quasiment aucune mention sur le réalisé.

Il est donc urgent que nous soit présentée la programmation 2022 avec un budget à la hauteur des besoins qui restent immenses et que l'on puisse tirer un bilan de 2020 et de 2021.

Il est temps aussi de ne plus mégotter sur les travaux à faire.

Un exemple : lorsque la collectivité refait la couche de roulement d'un trottoir sans déplacer le mobilier urbain positionné dans le cheminement elle est clairement dans l'illégalité et cela revient à du gaspillage d'argent public puisque, tôt ou tard, il faudra refaire les travaux correctement en respectant l'accessibilité sous peine de contentieux avec les associations.

De même, nous trouvons très malhonnête de présenter les aménagements d'espace public neufs comme des réalisations consacrées à l'accessibilité.

Par exemple, la suppression inscrite au PAVE du passage à niveau chemin Carrosse pour 25 millions est présentée comme une réalisation de mise en accessibilité de la voirie. Alors certes, ce sera accessible pour les PMR mais il s'agit avant tout de la suppression d'un passage à niveau qui concerne tout le monde, et pas seulement les PMR.

Au final, monsieur Moudenc, nous ne voyons toujours rien d'inclusif dans la politique que vous menez, au contraire elle est validiste. Inclure ce n'est pas faire semblant de refaire les trottoirs sans les mettre en accessibilité, ce n'est pas diviser par 4 le budget de mise en accessibilité de la voirie, ce n'est pas gonfler le budget accessibilité en y incluant la suppression d'un passage à niveau. C'est permettre de mener une vie autonome dans un espace public, un bâti et des transports conçus de manière universelle. Encore une fois, plutôt que des discours, nous attendons des actes.